

Parking du Marché - Adoption du règlement intérieur

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la gestion du parking du Marché a été confiée à Via-Stationnement qui a également en charge les autres parkings payants de la Ville et notamment le parking Mairie.

Dans le souci d'harmoniser les modalités de gestion des parkings Mairie et Marché, un nouveau règlement intérieur est proposé pour le parking Marché, définissant les modalités d'utilisation pour les différentes catégories d'usagers (horaires, abonnés, amodiés), les conditions générales d'utilisation (circulation des véhicules et des piétons, sécurité, autorisation temporaire d'occupation des emplacements, accidents et dommages) ainsi que les conditions générales d'abonnement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le présent règlement.

«**M. BONNET** : Simplement pour dire que notre groupe, en continuité avec sa position passée sur le projet Marché/Beaux-Arts, ne prendra pas part au vote pour cette question et la suivante».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 Conseillers ne prenant pas part au vote) adopte ce règlement.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999